



Dossier de Presse

Signature de la convention entre RFF et la SAFER Aquitaine Atlantique

29 janvier 2012 – 14 h 30 – Saint Pierre du Mont
584 avenue du Corps Franc Pommies, 40280 Saint Pierre du Mont
(dans les locaux de la SAFER)

Constitution de réserves foncières agricoles et forestières
dans le cadre du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest

Contacts :

RFF

Geneviève Latxague
Mission GPSO - Communication
Tél. : 05 56 93 69 18
Mobile : 06 33 19 01 56
Mail : Genevieve.LATXAGUE@rff.fr

SAFER Aquitaine Atlantique

Pierre Pouget
Directeur général
Mobile : 06 85 83 89 79
Mail : pouget@saferaa.com

SOMMAIRE

I. UNE POLITIQUE FONCIERE VOLONTARISTE	p. 3
--	------

L'action foncière dans le cadre du GPSO
Le partenariat avec les SAFER

II. LES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION	p. 5
--	------

Réseau Ferré de France
La SAFER Aquitaine Atlantique

III. UNE POLITIQUE FONCIERE PARTENARIALE	p. 7
--	------

IV. POUR MEMOIRE	p. 8
------------------------	------

Historique du GPSO
Consistance du programme du GPSO

I. UNE POLITIQUE FONCIERE VOLONTARISTE

L'action foncière dans le cadre du GPSO

La politique foncière conduite dans le cadre du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest répond à une forte volonté d'anticipation, et au souhait de répondre aux attentes locales.

→ Pour l'essentiel, les emprises du projet ne seront acquises qu'après la déclaration d'utilité publique attendue fin 2014, à l'issue de la phase d'enquête publique prévue à la rentrée 2013.

→ Cependant, RFF et ses partenaires ont convenu du lancement d'une action foncière (financée à parts égales par l'Etat, les Régions, les Départements et RFF). Ce dispositif, en cours de mise en œuvre, s'articule autour de trois axes :

- l'acquisition anticipée de biens bâtis situés dans les emprises du projet, afin de répondre aux situations d'urgence (mutation professionnelle, divorce, etc.) ;
- **la mise en réserve de surfaces agricoles et forestières situées à proximité des futures emprises ;**
- l'anticipation des boisements compensateurs qui seront prescrits par l'Etat au moment de défrichements;

En Aquitaine, une convention de financement pour la première étape de ce dispositif a été signée le 21 janvier 2013.

En Midi-Pyrénées, un projet de convention fait actuellement l'objet d'échanges entre les partenaires.

Au stade actuel des études, environ 4 000 hectares agricoles et forestiers sont concernés par les futures emprises :

- 70% de forêts (quasi exclusivement en Aquitaine)
- 30% de surfaces agricoles (moitié en Aquitaine et moitié en Midi-Pyrénées)

Le partenariat avec les SAFER

Pour répondre à l'objectif de mise en réserve de surfaces agricoles et forestières, RFF met en place un dispositif en partenariat avec les SAFER qui se traduit par la signature d'une convention.

Celle-ci a pour objet de préciser les modalités d'intervention de la SAFER pour la constitution de réserves foncières destinées à faciliter le moment venu la réalisation du GPSO et la restructuration des exploitations agricoles affectées par cet ouvrage.

Elle s'applique à des propriétés agricoles ou forestières, dont la mise en réserve peut être utile à la réalisation du GPSO, soit en raison de leur situation dans les futures emprises du projet, soit en raison des possibilités d'échange, de compensation ou de transfert d'exploitation qu'elles offrent.

Le dispositif prévoit ainsi que RFF finance les acquisitions réalisées par la SAFER. Ce stock servira au moment de la réalisation du GPSO, afin de compenser les prélèvements fonciers générés par la nouvelle emprise ferroviaire :

- soit collectivement, dans le cadre des aménagements fonciers avec inclusion de l'emprise ;
- soit individuellement, en vendant ces surfaces aux propriétaires une fois qu'ils auront été indemnisés pour les terrains cédés à RFF.

Ce programme foncier traduit une volonté forte d'anticipation de la part de l'ensemble des partenaires. Il s'agit d'une première étape conduite près de deux ans avant la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), et qui a vocation à se prolonger et à s'amplifier jusqu'au démarrage des travaux.

II. LES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

Réseau Ferré de France

Réseau Ferré de France développe, modernise et commercialise l'accès au réseau ferré dans une logique de solidarité du territoire aux échelles européenne, nationale et régionale.

Deuxième investisseur public français, comptant 1 500 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de près de 5 milliards d'euros en 2011, RFF pilote un plan de modernisation du réseau sans précédent de 13 milliards d'euros sur la période de 2008-2015. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, RFF met en œuvre la politique nationale de déploiement de lignes nouvelles.

Fort d'un actif industriel de 30 000 km de lignes, RFF organise à l'attention de l'ensemble de ses clients, entreprises ferroviaires de transport de voyageurs et de fret, un accès équitable et performant au réseau ferré français.

Ses principales missions

- **Organiser toutes les circulations**

15 000 trains de voyageurs et de fret circulent chaque jour sur le réseau.

- **Augmenter le potentiel d'attractivité du réseau**

grâce à la mise en valeur des services associés pour augmenter la fréquentation

- **Développer de nouvelles lignes ferroviaires**

qui répondent aux besoins de nouvelles mobilités

Une présence au plus près des territoires

L'organisation décentralisée de Réseau Ferré de France est conçue pour répondre à la fois aux enjeux globaux et aux caractéristiques de chaque territoire.

Pour RFF, assurer efficacement ses missions, c'est être en mesure de conduire des projets qui prennent en compte les spécificités locales en étant au plus près des réalités d'utilisation du réseau sur le terrain.

La mission GPSO ainsi que les Directions Régionales Aquitaine/Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées sont à l'écoute des partenaires locaux, des élus, des associations, avec la volonté constante d'inscrire leurs actions dans un esprit de dialogue et de concertation soutenue.

La SAFER Aquitaine Atlantique :

La SAFER Aquitaine Atlantique, acteur foncier des politiques publiques sur son territoire, intervient dans trois domaines à la fois différents et complémentaires :

- **Dans le secteur agricole tout d'abord.** C'est sa vocation historique, depuis la création des SAFER, en 1960. A ce titre, l'installation des jeunes agriculteurs demeure sa priorité. Chaque année et sur ses trois départements d'intervention (Gironde, Landes et Pyrénées Atlantiques, ce sont entre 60 et 90 jeunes qui bénéficient de son concours pour s'installer ou conforter leur installation. Par ailleurs, en lien avec les collectivités, elle initie un dispositif de portage de foncier original, de type location-vente, sur des durées pouvant aller à une dizaine d'années, de nature à faciliter l'accès au foncier pour des jeunes agriculteurs, notamment des « hors cadre familiaux ». Toujours dans le domaine agricole et viticole, la SAFER assure la gestion locative de près de 6.000ha pour le compte de plus de 1.000 propriétaires fonciers dans le cadre du dispositif « Convention de Mise à disposition ».
- **Dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement local** ensuite. Au titre de cette politique, le partenaire privilégié de la SAFER sont les collectivités territoriales pour lesquelles la SAFER conduit différentes missions allant de la veille foncière, à la négociation foncière, au portage foncier ou à la gestion temporaire de celui-ci. Près de 800 communes des 3 départements littoraux aquitains ont ainsi conventionné avec la SAFER pour conduire l'une ou l'autre des missions citées. C'est au titre de cette mission que la SAFER intervient dans le cadre des ouvrages linéaires pour assurer par anticipation de la maîtrise foncière. Ce foncier peut ainsi être utilisé pour assurer des compensations, en particulier auprès d'agriculteurs impactés par les projets d'infrastructures, notamment dans le cadre des politiques d'aménagement foncier décidées localement.
- **Dans le cadre de la protection des ressources naturelles enfin.** Au titre de cette mission, la SAFER dispose d'un droit de préemption environnemental lui permettant, lorsque c'est indispensable, de prioriser l'approche environnementale sur son territoire, notamment pour la protection de la qualité de l'eau ou des paysages. Toujours en lien avec les collectivités (Département, communes...) et plus particulièrement en Gironde, la SAFER poursuit un travail d'aménagement foncier forestier, post tempête de 1999, afin de permettre sur certains territoires marqués par un extrême morcellement foncier les travaux de nettoyage et de replantation. Depuis 8 ans, plus de 15.000ha ont ainsi bénéficié de ce travail en Gironde.

III. UNE POLITIQUE FONCIERE PARTENARIALE

Aux côtés de RFF (maître d'ouvrage et cofinanceur du GPSO), et de la SAFER (opérateur foncier de l'espace rural), de nombreuses collectivités sont associées au financement de ce dispositif d'anticipation foncière.

Le budget alloué dans un premier temps est de 16,5 M€, dont 3 M€ pour la mise en réserve de surfaces agricoles et forestières. Il correspond à environ 25% de la surface agricole concernée par le GPSO.

Le financement est assuré par l'Etat, RFF, les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, et les 6 départements concernés par le GPSO : Gironde, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne.

Pour chaque département, la clé de financement pour les emprises foncières est de 4x25% répartis entre le Département, l'Etat, RFF et la Région.

L'enveloppe pour les collectivités aquitaines est de 5,545 M€ dont 50% pour la Région et 50% pour l'ensemble des départements. Au total, l'engagement aquitain attendu sera de 11,6698 M€, dont 6,1943 M€ pour la Région.

La Région Aquitaine, extrêmement attachée la réalisation de ce grand projet ferroviaire, s'est toujours montrée attentive à ce que les personnes propriétaires d'emprises nécessaires à la réalisation du projet puissent vendre leurs biens très en amont, ou lorsqu'il s'agit d'agriculteurs, à ce qu'ils puissent remembrer leurs exploitations dans les meilleures conditions.

Le volontarisme de la Région se traduit également par le fait qu'elle avance les participations financières des autres collectivités aquitaines, comme elle l'a déjà pratiqué pour la LGV Tours-Bordeaux ou la résorption du bouchon ferroviaire de Bordeaux.

La convention de financement avec la Région Aquitaine a été signée le 21 janvier 2012.

IV. POUR MEMOIRE

Historique du GPSO

A la suite des débats publics qui se sont déroulés fin 2005 (pour Bordeaux-Toulouse) et fin 2006 (pour le projet ferroviaire Bordeaux-Espagne), RFF a décidé le 13 avril 2006 et le 8 mars 2007 de poursuivre les études de ces deux projets qui devaient constituer au sud de Bordeaux, les prolongements vers Toulouse et vers l'Espagne de la LGV Sud Europe Atlantique Tours et Bordeaux (conformément à la décision du CIADT du 18 décembre 2003).

Pour mettre au point ces deux projets, regroupés sous l'appellation « Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest » (GPSO), une méthodologie d'études et de concertation permettant de respecter les objectifs et les délais de mise à l'enquête d'utilité publique a été arrêtée. Cette organisation et son financement associé ont fait l'objet d'un protocole cadre signé le 26 décembre 2007 puis de conventions de financement en application des CPER Aquitaine et Midi-Pyrénées, signées respectivement le 28 mars 2008 et le 15 janvier 2009.

Le 27 septembre 2010, le ministre en charge des transports a approuvé le fuseau de passage ainsi que les fonctionnalités du GPSO. A cette occasion, il a demandé à RFF d'engager avec l'ensemble des partenaires, les réflexions relatives à la mise en œuvre d'une politique foncière anticipée.

Le 30 mars 2012, sur la base des propositions du Comité de pilotage du 9 janvier 2012, le ministre en charge des transports a approuvé la quasi-totalité du tracé du GPSO, les ultimes mises au point étant poursuivies au cours de l'année 2012. Il a également validé le programme d'anticipation foncière doté, dans un premier temps, d'une enveloppe budgétaire de 16,5 M€ dont 3 M€ pour la mise en réserve par les SAFER de surfaces agricoles destinées à compenser le moment venu les propriétaires et exploitants concernés par les emprises.

La définition du tracé sur les derniers secteurs est actuellement en cours de finalisation et devrait faire l'objet d'une approbation ministérielle dans les semaines à venir.

La phase d'enquête d'utilité publique est prévue à la rentrée 2013. La décision portant sur l'utilité publique est attendue fin 2014.

Consistance du programme du GPSO

Le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest est un projet stratégique pour l'ensemble du sud-ouest, avec plus de 400 kilomètres de lignes à créer. Ces lignes nouvelles se répartissent entre des sections de ligne à grande vitesse (320 km/h pour le transport de voyageurs) et une section de ligne mixte (transport de voyageurs et de marchandises).

Ce projet répond à plusieurs objectifs :

- compléter le réseau à grande vitesse européen en améliorant les temps de parcours entre le Nord et le Sud de l'Europe ;
- assurer le report modal de la route et de l'aérien vers le ferroviaire ;
- favoriser une irrigation équilibrée des territoires traversés ;
- accroître les possibilités de développement du transport ferroviaire de marchandises.

Le GPSO s'articule au nord avec le projet de ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique Tours-Bordeaux (LGV SEA) et au sud avec les projets de lignes nouvelles espagnoles à écartement européen, et plus particulièrement avec la nouvelle ligne à grande vitesse dénommée Y Basque : « Irun / Bilbao / Vitoria ».

Sur la base d'un programme unique, le GPSO regroupe 3 projets :

- la création de deux lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne,
- l'aménagement de la ligne existante entre la gare de Bordeaux Saint Jean et Saint Médard d'Eyrans,
- l'aménagement de la ligne existante entre Saint-Jory et la gare de Toulouse-Matabiau.

Chacune de ces opérations va faire l'objet d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique distincte, les 3 enquêtes publiques se déroulant de façon concomitante.

